

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

LIGNES DIRECTRICES SUR LES ANIMAUX DES COLONIES D'ENSEIGNEMENT

- Objectif :** Fournir des directives générales afin d'assurer la santé et le bien-être des animaux des colonies d'enseignement de la FMV destinés dans les activités de formation, cliniques et de recherche.
- Cibles :** Cette procédure doit être observée par les membres du Comité d'éthique de l'utilisation des animaux, le personnel de soins aux animaux de la Division ferme et animaleries, l'équipe d'enseignement, l'équipe de recherche et le Vice-décanat aux affaires académiques et étudiantes et son équipe.
- Responsable :** Le Comité d'éthique de l'utilisation des animaux et le personnel de la Division ferme et animaleries.

Mise en contexte

En 2010, une première Table de concertation sur l'utilisation des animaux d'enseignement avait été créée et avait établi des catégories associées à l'utilisation des animaux des colonies d'enseignement dans les activités de formation et le temps de repos associé à ces catégories, afin de contrôler leur fréquence d'utilisation, puisque les animaux étaient appelés à participer à plus d'un protocole d'enseignement et autres activités. Le Comité d'éthique de l'utilisation des animaux (CÉUA) avait alors entériné les propositions de la Table de concertation.

Une nouvelle Table de concertation sur l'utilisation des animaux d'enseignement pour les activités pédagogiques de la FMV – 2021 (TCUAE 2021) s'est créée afin de procéder à la révision de la grille de pointage (catégorie et temps de repos) afin de prendre en considération l'évolution des normes édictées par le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) sur le bien-être animal et sur les effets cumulatifs des manipulations et procédures dans le temps. La TCUAE a été constituée de membres représentant les principaux intervenants de l'utilisation des animaux d'enseignement (représentants des secteurs des animaux de compagnie, équin, bovin, thériogénologie; représentants du bien-être animal; et représentants du personnel vétérinaire et technique de la Division ferme et animaleries (FANI)).

Le 20 octobre 2023, le CÉUA a adopté les recommandations suivantes émises dans le rapport de la TCUAE 2021 :

- La nouvelle catégorisation des manipulations/procédures effectuées par TP et par espèce animale pour les activités d'enseignement (travaux pratiques, stage, examen du BNE) et les activités cliniques (don de sang entier et plasma, essai d'équipement du CHUV);
- La nouvelle grille des jours de repos;
- La mise à jour de la période annuelle de repos des animaux des colonies d'enseignement;
- La mise à jour de la durée maximale d'un animal dans une colonie.

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

Généralités

L'objectif principal de ces lignes directrices est d'assurer la santé et le bien-être des animaux maintenus dans les colonies d'enseignement à la suite des nombreuses activités auxquelles ces animaux participent. Les animaux des colonies d'enseignement ne servent pas uniquement aux TP des cours siglés, mais également à d'autres activités. Comme les animaux sont très sollicités, il arrive qu'un choix doit être fait par le personnel de FANI quant à l'activité à prioriser. À cet effet, le vice-décanat aux affaires académiques et étudiantes (VDA), qui est ultimement le propriétaire des animaux des colonies d'enseignement, a établi la liste de priorité des activités :

1. Don de sang entier (juments, bovins sélectionnés)
2. Enseignement à la FMV associé à la formation des étudiants du premier cycle et des cycles supérieurs ou de nouveaux/anciens diplômés (ceci inclut les clubs étudiants et la formation continue)
3. Recherche à la FMV
4. Don de plasma (équidé, bovin, selon un horaire planifié)
5. BNE (favorise la relève)
6. Essai d'équipement du CHUV
7. Enseignement de l'externe (Cégep de Saint-Hyacinthe, Collège Laflèche, etc., selon un horaire planifié pour ne pas nuire aux priorités 1 à 6)
8. Recherche de l'externe (compagnie)

L'inclusion des animaux des colonies d'enseignement dans ces nombreuses activités pourrait causer une répartition inadéquate et même leur utilisation excessive. Il est donc essentiel de contrôler la fréquence et la sévérité des procédures effectuées sur un animal.

Lors de la rédaction d'une demande éthique pour des activités d'enseignement ou cliniques incluant des animaux des colonies d'enseignement, les professeurs devront proposer une des catégories décrites ci-dessous qui serait appropriée pour les manipulations et les procédures décrites dans le protocole. Il appartiendra au CÉUA de décider si la catégorie suggérée est appropriée et de s'assurer que le projet proposé est conforme avec les présentes lignes directrices. Pour les projets de recherche faisant appel aux animaux des colonies d'enseignement, le responsable du projet doit fournir le temps de repos qu'il juge nécessaire avant que les animaux puissent être inclus de nouveau dans une activité d'enseignement, clinique ou de recherche.

Catégories associées aux activités menées sur des animaux des colonies d'enseignement

Les manipulations/procédures varient selon leur sévérité et dès lors, exigent une réduction de leur fréquence et une augmentation du temps de récupération des animaux. Les catégories décrites ci-dessous essaient de définir objectivement les niveaux de stress causés par les procédures. Néanmoins, elles peuvent être sujettes à interprétation. Les professeurs devront reconnaître que leur expertise ainsi que l'expertise et l'opinion de l'ensemble des membres du CÉUA seront requises afin de décider laquelle

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

des catégories décrit le mieux une activité donnée.

Grille de pointage : définitions des catégories, du pointage et du temps de repos associés à la catégorie :

Un animal ne peut pas être soumis à une autre manipulation/procédure, si un maximum de 4 points par période de 24 heures par animal est atteint.

Catégories	Définition	Pointage et Temps de repos
A	Procédures qui sont bénéfiques au bien-être de l'animal à court ou à long terme et n'entraînant pas de contention particulière et entraînant peu de stress. Ce sont des manipulations effectuées de façon routinière sur l'espèce donnée.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pointage : Aucun pointage le jour et le lendemain du TP. ➤ Repos : aucun, à moins qu'il y ait contre-indication à la suite du TP.
B	Procédures susceptibles d'entraîner un léger stress ou inconfort passager et qui ne nécessitent pas une immobilisation physique, à l'exception de celle associée au soin de routine ou à l'hébergement (p. ex., licou, laisse, travail, chute à bétail).	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pointage : 4 points le jour du TP et le lendemain du TP. ➤ Repos : 1 jour le lendemain.
C	Les procédures susceptibles d'entraîner un léger stress ou inconfort passager , mais nécessitant une certaine immobilisation (p. ex., tord-nez, muselière). Ces procédures peuvent nécessiter une légère sédation, une anesthésie locale ou régionale de routine pour l'espèce, mais pas une anesthésie générale.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pointage : 4 points le jour du TP et pendant deux jours consécutifs à partir du lendemain du TP. ➤ Repos : 2 jours à partir du lendemain du TP.
D	Procédures qui entraînent une douleur mineure ou une détresse de courte durée . Ces procédures peuvent nécessiter une anesthésie régionale ou générale, mais ne devraient pas nécessiter une analgésie postopératoire.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pointage : 4 points le jour du TP et pendant trois jours consécutifs à partir du lendemain du TP. ➤ Repos : 3 jours à partir du lendemain du TP.
E	Procédures chirurgicales qui ne sont pas incluses dans les catégories précédentes et qui durent plus de deux heures .	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pointage : 4 points le jour du TP et pendant 14 jours consécutifs à partir du lendemain du TP. ➤ Repos : 14 jours à partir du lendemain du TP.
F	Interventions invasives multiples sous un même épisode anesthésique ou complications	➤ Pointage : Procédure terminale.

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

	majeures, sans réveil de l'animal.	
G	Procédures qui ne sont pas incluses dans les catégories précédentes et qui nécessitent sept jours de repos (p. ex., anesthésie générale chez les petits animaux, prélèvement de LCR, biopsie hépatique, paracentèse abdominale, lavage trachéal chez les bovins).	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pointage : 4 points le jour du TP et pendant 7 jours consécutifs à partir du lendemain du TP. ➤ Repos : 7 jours à partir du lendemain du TP.

Temps de repos selon les catégories des activités et les sédations :

Catégorie	J0	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	J11	J12	J13	J14
A	TP														
B	TP	R													
C	TP	R	R												
D	TP	R	R	R											
E	TP	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
G	TP	R	R	R	R	R	R	R							
Scf ²	TP	R	R												
Sé ³	TP	R													

Un maximum de 4 points par période de 24 heures est permis par animal.

J0 : jour du TP (activité pédagogique ou clinique)

J1 à J14: jour de repos.

R : repos, aucun TP fait cette journée sauf les TP de catégorie A

² Sédation administrée en injectable aux canins et félins. N'inclut pas le gabapentin ni la trazodone. Ces deux médicaments sont pour diminuer l'anxiété et non pour une sédation. Pointage de 4 points pendant deux jours consécutifs à partir du lendemain du TP.

³ Sédation administrée en injectable aux bovins et équins. N'inclut pas la trazodone. Ce médicament est pour diminuer l'anxiété et non pour une sédation. Pointage de 4 points le lendemain du TP.

Catégorisation des activités :

L'annexe 1 présente la catégorisation des TP selon l'espèce animale et selon les activités de formation ou de clinique menées sur les animaux des colonies d'enseignement de la FMV. La catégorisation des activités tient compte de la sévérité des procédures, mais également d'autres facteurs comme l'expérience du manipulateur, la nécessité d'une sédation, le temps total du TP, etc.

Catégorie et répétitions des mêmes manipulations/procédures :

Une catégorie accompagnée d'un chiffre signifie qu'on ne peut répéter la même activité qu'avec un intervalle de X (chiffre) jours entre les deux activités. Par exemple, B2 implique que le même TP ne peut être répété qu'avec un intervalle de 2 jours entre les deux TP pour un animal donné.

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

Période annuelle de repos

Chaque animal des colonies d'enseignement a droit à au moins deux périodes de repos annuelles pour assurer de ne pas compromettre leur bien-être :

- une période de **trois semaines consécutives au moment du congé des Fêtes**; et
- une période de **quatre semaines consécutives à la fin du trimestre d'hiver**.

Les périodes et les durées de repos pourront être modulées pour s'adapter aux besoins de l'animal et des cours (p. ex., si un animal démontre des signes d'impatience à la fin du semestre, il pourrait être retiré des TP plus tôt que la période de repos prévue). Un séjour au pâturage durant l'été devrait être privilégié pour les bovins et les équins, si les conditions le permettent (température extérieure, terrain en bon état et présence d'abris et d'abreuvoirs de qualité).

Durant ces périodes de repos, les animaux des colonies d'enseignement ne peuvent pas être utilisés pour l'enseignement ni la recherche, mais cela ne signifie pas qu'il y ait un repos des marches, des jeux, de l'enrichissement, des sorties et des interactions avec l'humain et les autres animaux.

Évaluation du bien-être des animaux des colonies d'enseignement

Les animaux des colonies d'enseignement doivent être soumis à au moins une réévaluation annuelle de leur bien-être physique et mental par l'équipe vétérinaire de FANI à l'aide d'une grille d'évaluation. Cette réévaluation pourrait être plus fréquente selon le comportement observé de l'animal ou pour donner suite à une demande faite par l'équipe du VDA ou de FANI.

Si des animaux manifestaient des comportements craintifs ou autrement négatifs, un plan d'intervention visant à résoudre ces problèmes liés au bien-être devra être élaboré par le personnel de soins aux animaux de FANI en collaboration avec l'équipe du VDA. Par exemple, on pourrait prévoir une période de repos supplémentaire pour ces animaux ou une participation à un programme continu de modification du comportement, tel que le renforcement positif ou le contre-conditionnement. Si le plan ne permet pas de modifier le comportement de l'animal, ce dernier devrait être retiré de la colonie ou utilisé dans des protocoles dont l'incidence sur le bien-être est moindre.

Durée maximale des animaux dans les colonies d'enseignement

Le tableau suivant montre la durée maximale du maintien des animaux dans la colonie d'enseignement en fonction des espèces animales.

Canin et félin	Un maximum de deux années scolaires.
Bovin	Un maximum de deux années scolaires.

PROCÉDURE STANDARD DE RÉGIE ET D'OPÉRATION

Équin	Étant donné la durée de vie plus longue de cette espèce, un maximum de 10 ans d'années scolaires.
-------	---

À noter :

- Toute dérogation de cette durée doit faire l'objet d'une approbation par le CÉUA.
- Le sort des animaux après leur retrait des colonies d'enseignement est détaillé dans le protocole éthique associé au maintien des animaux dans les colonies d'enseignement.

Fréquence de réévaluation de la grille de pointage

Il est attendu que la révision de la grille de pointage (catégories et temps de repos) se fait en continu dans le cadre des activités du CÉUA, mais une révision plus exhaustive devrait avoir lieu chaque cinq ans, afin de tenir compte des avancées sur le bien-être animal et des activités de formation et clinique menées sur les animaux des colonies d'enseignement à la FMV.

Approbation :

Président du CÉUA Date Directeur de FANI Date

Bibliographie :

- Conseil canadien de protection des animaux, *Lignes directrices du CCPA : la détermination de points limites scientifiques, de points d'intervention éthique, et de points limites cumulatifs* (2022).
- Conseil canadien de protection des animaux, *Lignes directrices du CCPA : l'évaluation du bien-être animal* (2021).
- Université de Montréal, *Politique institutionnelle 60.3 sur les soins et les activités scientifiques et pédagogiques avec les animaux* (2024).
- Université de Montréal, *Rapport de la Table de concertation sur l'utilisation des animaux d'enseignement pour les activités pédagogiques de la FMV – 2021* (2023).